

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de Cerelles se réunira

MARDI 16 AVRIL 2024 à 18h30 à la Mairie



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2024
2. Taux d'imposition 2024
3. Règlement fonctionnement ALSH
4. Règlement intérieur salle Cersilla
5. SATESE 37 : modification statutaire
6. Rapport CLECT du 20 mars 2024
7. Créances admises en non-valeur
8. Informations du Maire

Le Maire,

Guy POULLE